

ORDRE DU JOUR

1 ADMINISTRATION GENERALE

Point 1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 26 mars 2025

Point 2 - Délégations au Maire

2 FINANCES

Point 1 - Présentation et vote des Comptes Financiers Uniques (CFU) 2024 : Commune, Camping, Mouillages

Point 2 - Affectation des résultats 2024 : Commune, Camping, Mouillages

Point 3 - Taxes directes locales – Taux 2025

Point 4 - Subvention OGEC 2025 – Ecole Notre Dame des Fleurs

Point 5 - Présentation et vote des subventions allouées par la commune en 2025

Point 6 - Présentation et vote des budgets primitifs 2025 : Commune, Camping, Mouillages

Point 7 - Fongibilités des crédits

3 QUESTIONS DIVERSES

OUVERTURE DE SEANCE

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19 - NOMBRE DE VOTANTS : 13 votants chapitre 1 et chapitre 2 - Point 1 – 14 votants chapitre 2 – à compter du point 2 jusqu'au point 4 – Au point 5 11 votants – à compter du point 6, 14 votants

Etaient présents : Mme Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Mme Eliane AUDAU, M. Éric PROSPER

Mme Nathalie LOUDON (Pouvoir donné à Mme Eliane AUDAU et présente à compter du Chapitre 2), M. Jean-Marie MONDOT, M. Pierre-Marie JOURDAN, M. Philippe KERZERHO, M. Elie THOUMELIN, Mme Karine LE GLAUNEC, M. Hadrien REYRE (présent à comptet du chapitre 2), M. Philippe DELHAYE, Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS,

Absents excusés : Mme Anne-Sophie LE PEN ayant donné pouvoir à M. Jean-Marie MONDOT

Mme LOUESDON Laetitia ayant donné pouvoir à Mme. Elisabeth SECHET, Mme Delphine SOSON ayant donné pouvoir à M. Philippe DELHAYE, Mme Annie PINARD

Absents retardés : Mme Elisabeth SECHET, M. Olivier LE LAMER, Mme Laurence LEPINE

SECRÉTAIRE de SÉANCE : M. Elie THOUMELIN

Date de convocation : 21 mars 2025

Ouverture de la séance à 19h35

1. ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2025

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 26 mars 2025. Celui-ci leur a été adressé le 1^{er} avril 2025.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce compte-rendu**

Isabelle NOMAS demande à Madame le Maire avant l'adoption si elle peut poser une question ?

Madame le Maire, Oui.

Isabelle NOMAS demande s'il est possible de revenir sur la délibération concernant le portage foncier par AQTA du secteur des Landes compte tenu du vote divisé et demande à ce que cette délibération soit à nouveau soumise au vote de l'Assemblée délibérante

Madame le Maire répond que le vote a eu lieu et que l'expression de l'Assemblée s'est faite. Le sujet ne sera donc pas remis au vote.

Philippe DELHAYE confirme que le vote a été très partagé et demande si la décision peut être rediscutée

Madame le Maire conclut que cette décision a été prise par mesure de sécurité pour que les parcelles restent accessibles (zone tendue) afin de garantir la possibilité à long terme de déployer 50% de logements accessibles sur ce secteur.

2. Délégations au Maire

EXPOSE DES MOTIFS :

D1-03-2025

Madame Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Maire de PLOUHARNEL, rappelle à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal que l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que Madame le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargée de tout ou partie, et pour la durée de son mandat, des pouvoirs de décision dont l'énumération est donnée audit article.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020, reçue en sous-préfecture de Lorient le 28 mai 2020, l'assemblée délibérante a donné délégation à Madame le Maire de certains pouvoirs prévus par ledit texte.

En vertu de l'article L.2122-23 du Code précité, les décisions ainsi prises sont soumises aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Conseil Municipal et Madame le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

En conséquence, Madame Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF rend compte de :

- 0 déclarations d'intention d'aliéner
- 1 Décision

	THEMATIQUE	OBJET
DEC n°2025-07	LOYER	Location d'un appartement rue Notre Dame des Fleurs – convention à intervenir pour un montant de 436.57 euros mensuel

2. FINANCES

1. Présentation et vote des Comptes Financiers Uniques (CFU) 2024 : Commune, Camping et Mouillages

2-1: BUDGET PRINCIPAL

EXPOSE DES MOTIFS :

D2-03-2025

Madame Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Maire de PLOUHARNEL, fait part à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal de :

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 de la commune de PLOUHARNEL ;

Vu le CFU 2024 de la commune de PLOUHARNEL ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « *dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote* » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Chantal LE BIHAN- LE PIOUFF, le maire, a quitté la séance et que le conseil municipal a élu Madame Eliane AUDAU, première adjointe pour assurer la présidence de la séance ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	745 083,43	3 003 374,00	3 748 457,43
	Recettes réalisées (1)	B	192 153,47	3 147 522,19	3 339 675,66
	Restes à réaliser	C	18 924,54	0,00	18 924,54
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	877 609,99	3 416 642,73	4 294 252,72
	Dépenses réalisées (1)	E	435 165,41	2 714 919,52	3 150 084,93
	Restes à réaliser	F	218 201,68	0,00	218 201,68
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-243 011,94	432 602,67	189 590,73
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	132 526,56	413 268,73	545 795,29
Solde (Investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-110 485,38	845 871,40	735 386,02
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-199 277,14	0,00	-199 277,14
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-309 762,52	845 871,40	536 108,88

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec 9 VOTES POUR et 4 ABSTENTIONS

- APPROUVE le compte financier unique 2024 du budget « Commune ».
- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

2-2 : BUDGET CAMPING

EXPOSE DES MOTIFS :

D3-03-2025

Madame Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Maire de PLOUHARNEL, fait part à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal de :

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 du camping de la commune de PLOUHARNEL ;

Vu le CFU 2024 de la commune de PLOUHARNEL ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Chantal LE BIHAN- LE PIOUFF, le maire, a quitté la séance et que le conseil municipal a élu Madame Eliane AUDAU, première adjointe pour assurer la présidence de la séance ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

COMMUNE DE PLOUHARNEL - 10501 - Camping de Plouharnel - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	395 876,66	986 450,00	1 382 326,66
	Recettes réalisées (1)	B	191 481,77	1 007 025,50	1 198 507,27
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	226 500,00	1 129 175,05	1 355 675,05
	Dépenses réalisées (1)	E	141 624,04	826 342,87	967 966,91
	Restes à réaliser	F	35 290,00	0,00	35 290,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	49 857,73	180 682,63	230 540,36
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-169 376,66	142 725,05	-26 651,61
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-119 518,93	323 407,68	203 888,75
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-35 290,00	0,00	-35 290,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-154 808,93	323 407,68	168 598,75

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec 9 VOTES POUR et 4 ABSTENTIONS

- APPROUVE le compte financier unique 2024 du budget « Camping ».
- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

2-3 : BUDGET MOUILLAGES

EXPOSE DES MOTIFS :

D4-03-2025

Madame Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Maire de PLOUHARNEL, fait part à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal de :

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 du budget mouillages la commune de PLOUHARNEL ;

Vu le CFU 2024 de la commune de PLOUHARNEL ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Chantal LE BIHAN- LE PIOUFF, le maire, a quitté la séance et que le conseil municipal a élu Madame Eliane AUDAU, première adjointe pour assurer la présidence de la séance ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

COMMUNE DE PLOUHARNEL - 10502 - Mouillages de Plouharnel - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES						I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE						A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N						
			Investissement	Exploitation	Total cumulé	
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	5 000,00	5 000,00	
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	6 350,60	6 350,60	
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00	
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	3 702,43	7 297,80	11 000,23	
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	5 259,00	5 259,00	
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00	
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	1 091,60	1 091,60	
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	3 702,43	2 297,80	6 000,23	
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent/déficit	G + H	3 702,43	3 389,40	7 091,83	
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00	
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	3 702,43	3 389,40	7 091,83	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le compte financier unique 2024 du budget « Mouillages ».
- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Philippe DELHAYE demande s'il y a obligation que les recettes de l'aire de camping-car soient affectées au budget camping
 Madame le Maire répond que oui et que c'est une demande de la CRC et complète sur les besoins importants en matière de travaux au camping (maintien 2 étoiles)
 De plus, le reversement du camping vers le budget communal ne pourra être réalisé que de manière exceptionnelle
 Il convient d'améliorer la section de fonctionnement de la commune.
 Isabelle NOMAS demande si les recettes de l'aire de camping- car sont bien intégrées au montant du chapitre « Produits des services, du domaine et ventes diverses » et demande à combien s'élève le montant des recettes de l'aire camping-car
 Madame le Maire répond par l'affirmative

2. Affectation des résultats 2024 : Budget Commune, Camping, Mouillages

2-1 : BUDGET PRINCIPAL

EXPOSE DES MOTIFS :

D5-03-2025

Madame Chantal LE PIOUFF, Maire, fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'affectation du résultat 2024 du budget « Commune » qui peut être résumé sur le tableau ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		ORIGINE	MONTANTS
	Recettes de l'exercice	2024	3 147 522.19 €
	Dépenses de l'exercice	2024	2 714 919.52 €
1	Résultat budgétaire de l'exercice	2024	432 602.67 €
2	Résultat antérieur reporté (002)	CA 2023	413 268.73 €
3	Résultat de fonctionnement	3 = 1 + 2	845 871.40 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

		ORIGINE	MONTANTS
	Recettes de l'exercice	2024	192 153.47 €
	Dépenses de l'exercice	2024	435 165.41 €
4	Résultat budgétaire de l'exercice	2024	-243 011.94 €
5	Résultat antérieur reporté	CA 2023	132 526.56 €
6	Solde d'exécution de la section d'investissement (001)	6 = 4 + 5	-110 485.38 €
7.1	Résultat à réaliser dépenses	2024	218 201.68 €
7.2	Résultat à réaliser recettes	2024	18 924.54 €
8	Résultat global	8 = 6 + 7	-309 762.52 €
9	Besoin de financement	= 8 si montant négatif	309 762.52 €

- Proposition d'affectation des résultats au budget 2025

	MONTANTS PROPOSES
au financement de l'investissement compte recettes" 1068"	309 762.52 €
en report à nouveau en fonctionnement (002)	536 108.88 €
TOTAL	845 871.40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'affectation du résultat 2024 du budget « Commune » tel que présenté.

2-2: BUDGET CAMPING

EXPOSE DES MOTIFS :

D6-03-2025

Madame Chantal LE PIOUFF, Maire, fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'affectation du résultat 2024 du budget « Camping » qui peut être résumé sur le tableau ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		ORIGINE	MONTANTS
	Recettes de l'exercice	2024	1 007 025.50 €
	Dépenses de l'exercice	2024	826 342.87 €
1	Résultat budgétaire de l'exercice	2024	180 682.63 €
2	Résultat antérieur reporté (002)	CA 2023	142 725.05 €
3	Résultat de fonctionnement	3 = 1 + 2	323 407.68 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

		ORIGINE	MONTANTS
	Recettes de l'exercice	2024	191 481.77 €
	Dépenses de l'exercice	2024	141 624.04 €
4	Résultat budgétaire de l'exercice	2024	49 857.73 €
5	Résultat antérieur reporté	CA 2023	-169 376.66 €
6	Solde d'exécution de la section d'investissement (001)	6 = 4 + 5	-119 518.93 €
7.1	Résultat à réaliser dépenses	2024	35 290.00 €
7.2	Résultat à réaliser recettes	2024	0.00 €
8	Résultat global	8 = 6 + 7	-154 808.93 €
9	Besoin de financement	= 8 si montant négatif	154 808.93 €

- Proposition d'affectation des résultats au budget 2025

	MONTANTS PROPOSES
au financement de l'investissement compte recettes" 1068"	154 808.93 €
en report à nouveau en fonctionnement (002)	168 598.75 €
TOTAL	323 407.68 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec 11 VOTES POUR et 3 ABSTENTIONS

- APPROUVE l'affectation du résultat 2024 du budget « Camping » tel que présenté.

2-3: BUDGET MOUILLAGES

EXPOSE DES MOTIFS :

D7-03-2025

Madame Chantal LE PIOUFF, Maire, fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'affectation du résultat 2024 du budget « Mouillages » qui peut être résumé sur le tableau ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		ORIGINE	MONTANTS
	Recettes de l'exercice	2024	6 350.60 €
	Dépenses de l'exercice	2024	5 259.00 €
1	Résultat budgétaire de l'exercice	2024	1 091.60 €
2	Résultat antérieur reporté (002)	CA 2023	2 297.80 €
3	Résultat de fonctionnement	3 = 1 + 2	3 389.40 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

		ORIGINE	MONTANTS
	Recettes de l'exercice	2024	0.00 €
	Dépenses de l'exercice	2024	0.00 €
4	Résultat budgétaire de l'exercice	2024	0.00 €
5	Résultat antérieur reporté	CA 2023	3 702.43 €
6	Solde d'exécution de la section d'investissement (001)	6 = 4 + 5	3 702.43 €
7.1	Résultat à réaliser dépenses	2024	0.00 €
7.2	Résultat à réaliser recettes	2024	0.00 €
8	Résultat global	8 = 6 + 7	3 702.43 €
9	Besoin de financement	= 8 si montant négatif	0.00 €

- Proposition d'affectation des résultats au budget 2025

	MONTANTS PROPOSES
résultat de fonctionnement reporté (002)	3 389,40 €
TOTAL	3 389,40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'affectation du résultat 2024 du budget « Mouillages » tel que présenté.

3. Taxes directes locales 2025

EXPOSE DES MOTIFS :

D8-03-2025

Madame Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Maire de PLOUHARNEL fait part à l'Assemblée que le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

Madame le Maire rappelle les taux 2024

TAXES	TAUX EN 2024
Taxe d'habitation	10.69%
Taxe foncière (bâti)	36.65%
Taxe foncière (non bâti)	44.09%

Madame le Maire informe que les bases prévisionnelles provisoires vont accuser une hausse et elle propose aux membres du Conseil Municipal le maintien des taux pour 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'adoption des taux de fiscalité directe pour 2025, tel que présenté ci-dessous

TAXES	TAUX EN 2025
Taxe d'habitation	10.69%
Taxe foncière (bâti)	36.65%
Taxe foncière (non bâti)	44.09%

Isabelle NOMAS demande si le taux concernant la majoration de la taxe d'habitation des résidences secondaires est modifié ?
Madame le Maire répond qu'il est maintenu à 50%

4. Subvention OGEC 2025 - Ecole Notre Dame des fleurs

EXPOSE DES MOTIFS :

D9-03-2025

Comme chaque année, la commune doit verser à l'OGEC Notre-Dame des Fleurs une subvention correspondant au coût occasionné par l'école publique au cours de l'année écoulée.

Le montant est donc calculé en fonction du coût d'un élève en maternelle et en primaire à l'école publique.

Au titre de l'année 2025, la subvention de fonctionnement à verser à l'OGEC de l'Ecole Notre-Dame des Fleurs s'élève à la somme de 55 717.19 € et est calculée de la façon suivante :

Enfants	Coût par enfant	Nbre d'enfants au 01/01/2024	Montant de la subvention
Ecole Maternelle	1052.85 €	35 élèves	36 849.67 €
Ecole Primaire	299.48 €	63 élèves	18 867.52 €
TOTAL		98 Élèves	55 717.19 €

Pour RAPPEL : 2023 : 88175.45 € - 2024 88816.13 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le montant de la subvention de fonctionnement à verser à l'OGEC de l'école Notre Dame des Fleurs pour 2025

Isabelle NOMAS demande les effectifs des élèves à l'Ecole de l'Océan

Madame le Maire donne le nombre des élèves et complète par le fait que certains élèves ne sont pas résidents à Plouharnel

Isabelle NOMAS demande si les collectivités auxquelles ces enfants appartiennent reversent quelque chose à la commune

Madame le Maire répond que ce sujet sera discuté lors de la prochaine commission scolaire.

5. Présentation et vote des subventions allouées par la commune pour 2025

EXPOSE DES MOTIFS :

D10-03-2025

Après réception et étude des dossiers de demande de subvention pour cette année 2025 transmis par les différentes associations, et après avis de la commission des finances réunie le 20 mars dernier, il est proposé aux Conseillers Municipaux d'accorder les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
ASSOCIATION SPORTIVE DE PLOUHARNEL	2 000 €	2 000 €	2 500 €	3 000 €	2800 €	2000 €	
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	200 €	200 €	300 €		0 €	0 €	
ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE DE PLOUHARNEL	900 €	900 €	900 €	900 €	1 500 €	900 €	
PLOUHARNEL FLEURI	1 500 €	1 500 €	2 200 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	

GYMNASTIQUE DE PLOUHARNEL	300 €		500 €		-	0€	
DON DU SANG	80 €	80 €	80 €	80 €	100 €	100 €	
SNSM	1 000 €	1 000 €	1 000 €	500 €	1 000 €	1000 €	Etel
COMICE AGRICOLE	825 €	825 €	0 €	825 €	825 €	825 €	
SOUVENIR FRANÇAIS DU MORBIHAN	80 €	80 €	80 €	80 €	80 €	80 €	
TRIBÜ	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	500 €	
APEL Ecole ND des Fleurs	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	500 €	
LES BUNKERS MÉMOIRE DE GUERRE (LBMG)	3 000 €	1 000 €	2 000 €	1 500 €	-	3 000 €	
AMICASCRAPE	100 €	100 €	100 €	50 €	-	0 €	
C'EST NOTRE LUNDI	100 €	100 €	100 €	50 €	50 €	0 €	
PLOUHARNEL D'HIER ET D'AUJOURD'HUI	500 €	800 €	1 500 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	
FESTIVAL PRESQU'ÎLE BREIZH			1 500 €	1 000 €	-	800 €	
ASSOCIATION DES RETRAITES	300 €		300 €	200 €	200 €	200 €	
ARIF (assistance recherche des intérêts familles)	100 €	100 €	100 €	80 €	80 €	80 €	
Association Morbihannaise des plus belles baies du monde	155 €	155 €	155 €	155 €	155 €	155 €	
Déclic local			300 €		200 €	0 €	
47.6			500 €	400 €	-	0 €	
Cocooning solidaire			500 €	500 €	500 €	500 €	
Les mains dans le sable			200 €		0 €	200 €	
Escale Photos	2 000 €	2 000 €	2 500 €	2 500 €	2500 €	2 500 €	
Paysages des Mégalithes		3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	
Vie en livres				1 000 €	1 000 €	1 000 €	
TOTAL	13 740 €	14 440 €	20 915 €	19 920 €	18 090 €	20 840 €	

Madame Le Maire demande aux conseillers municipaux ? membres des bureaux des associations, de quitter la salle et de ne pas participer au vote

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
- **APPROUVE** la répartition des subventions telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

6. Présentation et vote des budgets primitifs 2025 : Commune, Camping, Mouillages

EXPOSE DES MOTIFS :

D11-03-2025 – D12-03-2025 – D13-03-2025

Madame Chantal LE PIOUFF, Maire, présente aux membres du Conseil Municipal les budgets primitifs 2025 « Commune, Camping et Mouillages » préparés par la Commission des Finances.

6-1: BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec 10 VOTES POUR et 4 ABSTENTIONS,

- ADOPTE le budget primitif 2025 « Commune » tel que présenté ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	BP 2025
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.00 €
011 - Charges à caractère général	658 600.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 674 968.00 €
014 - Atténuations de produits	241 330.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	514 819.62 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	398 217.80 €
66 - Charges financières	33 600.00 €
67 - Charges exceptionnelles	0.00 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	0.00 €
TOTAL DES DEPENSES	3 521 535.42 €

Recettes de fonctionnement	BP 2025
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	536 108.88 €
013 - Atténuations de charges	39 000.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	639 287.00 €
731 - fiscalité locale	1 423 000.00 €
73 - Impôts et taxes	461 601.00 €
74-Dotations subventions	369 498.54 €
75 - Autres produits de gestion courante	53 000.00 €
76 - Produits financiers	40.00 €
77 - Produits exceptionnels	0.00 €
78 - Reprises sur amortissements et provisions	0.00 €
TOTAL DES RECETTES	3 521 535.42 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	Reste à réaliser	Propositions du Maire	BP 2025
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		110 485.38 €	110 485.38 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		0.00 €	0.00 €
041 - Opérations patrimoniales		10 736.94 €	10 736.94 €
10 -Dotations, fonds divers et réserves		0.00 €	0.00 €
13 - Subvention d'investissement		94 635.52 €	94 635.52 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		92 000.00 €	92 000.00 €

20 - Immobilisations incorporelles	89 981.16 €	36 853.31 €	126 834.47 €
21 - Immobilisations corporelles	36 129.36 €	233 104.90 €	269 234.26 €
23 - Immobilisations en cours	92 091.16 €	201 884.19 €	293 975.35 €
26- Participations et créances		0.00 €	0.00 €
TOTAL DES DEPENSES	218 201.68 €	779 700.24 €	997 901.92 €

Recettes d'investissement	Reste à réaliser	Propositions du Maire	BP 2025
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0.00 €	0.00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		514 819.62 €	514 819.62 €
024 - Produits de cessions		0.00 €	0.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		0.00 €	0.00 €
041_Opérations patrimoniales		10 736.94 €	10 736.94 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves		447 118.82 €	447 118.82 €
13 - Subventions d'investissement	18 924.54 €	6 302.00 €	25 226.54 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		0.00 €	0.00 €
TOTAL DES RECETTES	18 924.54 €	978 977.38 €	997 901.92 €

6-2 : BUDGET CAMPING

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec 10 VOTES POUR et 4 ABSTENTIONS

- ADOPTE le budget primitif 2025 « Camping », tel que présenté ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	BP 2025
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.00 €
011 - Charges à caractère général	416 250.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	480 000.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	218 600.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	14 094.00 €
66 - Charges financières	4 150.00 €
67 - Charges exceptionnelles	204.75 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	0.00 €
TOTAL DES DEPENSES	1 133 298.75 €

Recettes de fonctionnement	BP 2025
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	168 598.75 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	956 200.00 €
73 - Impôts et taxes	0.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	8 500.00 €
76 - Produits financiers	0.00 €
77 - Produits exceptionnels	0.00 €
78 - Reprises sur amortissements et provisions	0.00 €
TOTAL DES RECETTES	1 133 298.75 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	Reste à réaliser	Proposition Du Maire	BP 2025
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		119 518.93 €	119 518.93 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		0.00 €	0.00 €
041- Opérations patrimoniales		0.00 €	0.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		59 700.00 €	59 700.00 €
20 - Immobilisations incorporelles		0.00 €	0.00 €
21 - Immobilisations corporelles		93 230.00 €	93 230.00 €
23 - Immobilisations en cours	35 290.00 €	69 670.00 €	104 960.00 €
TOTAL DES DEPENSES	35 290.00 €	342 118.93 €	377 408.93 €

Recettes d'investissement	Reste à réaliser	Proposition Du Maire	BP 2025
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0.00 €	0.00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		218 600.00 €	218 600.00 €
024 - Produits de cessions		0.00 €	0.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		0.00 €	0.00 €
041- Opérations patrimoniales		0.00 €	0.00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves		154 808.93 €	154 808.93 €
13 - Subventions d'investissement		0.00 €	0.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		4 000.00 €	4 000.00 €
TOTAL DES RECETTES	0.00 €	377 408.93 €	377 408.93 €

6-3 : BUDGET MOUILLAGES

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
- ADOPTE le budget primitif 2025 « Mouillages » tel que présenté ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	BP 2025
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.00 €
011 - Charges à caractère général	2 489.40 €
65 - Autres charges de gestion courante	5 500.00 €
67 - Charges exceptionnelles	300.00 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	100.00 €
TOTAL DES DEPENSES	8 389.40 €

Recettes de fonctionnement	BP 2025
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	3 389.40 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	5 000.00 €
74 - Dotations subventions	0.00 €
TOTAL DES RECETTES	8 389.40 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	Reste à réaliser	Proposition Du Maire	BP 2025
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0.00 €	0.00 €
21 - Immobilisations corporelles		3 702.43 €	3 702.43 €
TOTAL DES DEPENSES	0.00 €	3 702.43 €	3 702.43 €

Recettes d'investissement	Reste à réaliser	Proposition Du Maire	BP 2025
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		3 702.43 €	3 702.43 €
TOTAL DES RECETTES	0.00 €	3 702.43 €	3 702.43 €

7. Fongibilités des crédits

EXPOSE DES MOTIFS :

D14-03-2025

Madame Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Maire de Plouharnel, fait part à l'assemblée qu'il convient de procéder, en raison du basculement en nomenclature M57 depuis le 1er janvier 2023, de procéder à un certain nombre de décisions à cette mise en application.

C'est dans ce cadre que la commune de Plouharnel est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

À compter de l'exercice 2025, pour le budget principal de la commune et du camping,

- AUTORISE Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

3. QUESTIONS DIVERSES

Madame Isabelle NOMAS informe l'Assemblée que l'information concernant l'interdiction de pêche à pied pendant 3 ans a bien été reçue mais qu'elle n'est pas affichée au camping les Sables Blancs

Madame le Maire répond que cette demande sera transmise au camping pour affichage.

- Les matières à soumettre au Conseil Municipal étant épuisées, la séance est levée à 20h56

Ont signé au registre les membres présents